

mécanisme du *tax shelter*.

En effet, elle ne permet plus aux États membres d'exiger que les dépenses soient effectuées sur leur territoire, au profit soit de sociétés résidant fiscalement sur ce territoire, soit d'établissements belges de sociétés non résidentes. Il s'agit donc d'une véritable menace pour le développement des industries culturelles et audiovisuelles nationales, stimulées chez nous grâce au *tax shelter*.

Le 26 juin dernier, le Centre du cinéma et de l'audiovisuel et le Vlaams audiovisueel fonds ont soumis une contribution commune à la Commission européenne. Ils lui demandent de maintenir la possibilité pour les États membres de lier les aides octroyées à la pratique d'activités faisant l'objet de revenus imposables sur leur territoire.

Les centres européens du cinéma, communément appelés Efad, ont également communiqué leur position le 28 juin dernier. Ils interpellent la Commission sur la pertinence des nouvelles règles de territorialisation et insistent sur l'importance de l'effet de levier de tous les dispositifs qui contribuent à la création cinématographique.

En ce qui concerne le calendrier, la Commission analysera cet été les réponses à la consultation et la Direction générale de la concurrence enverra ensuite son projet – adapté ou non – au commissaire compétent. Il est prévu que le collège des commissaires adopte la nouvelle communication sur le cinéma en automne 2013.

Même si les aides du Centre du cinéma et de l'audiovisuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui constituent des aides sélectives, ne sont pas directement concernées par la nouvelle définition de la territorialisation, j'ai sensibilisé le gouvernement fédéral à l'importance de ce dossier.

Par ailleurs, à mon initiative, un courrier des trois ministres belges de la Culture sera transmis prochainement au commissaire pour l'inviter à procéder à un réexamen du projet de la communication sur le cinéma.

M. Gilles Mouyard (MR). – Nous sommes manifestement tous conscients du danger. Nous dénonçons unanimement cette décision. J'invite la ministre à poursuivre ses démarches.

Mme Isabelle Meerhaeghe (ECOLO). – Madame la ministre, je vous remercie pour vos réponses et pour vos démarches. D'après vous, l'industrie audiovisuelle serait surtout menacée par la remise en cause du *tax shelter*. Le centre du cinéma et de l'audiovisuel et le fonds pour la création de séries locales ne seraient donc pas concernés.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Nous sommes néanmoins préoccupés par cette importante question. Le *tax shelter* permet de fédérer des projets.

Mme Isabelle Meerhaeghe (ECOLO). – Cette menace n'est évidemment pas négligeable.

Mme Savine Moucheron (cdH). – Nous partageons tous le même point de vue. Si nous pouvons plus recourir au *tax shelter*, nous risquons à court terme la mort de notre cinéma qui est un des bastions de la belgitude.

À Paris, les députés de différentes régions et communautés belges que j'ai rencontré défendaient tous l'exception culturelle. Nous devrions défendre une position commune. Cela serait un atout. D'autant plus que nos voisins français sont dans la même situation.

M. Alain Onkelinx (PS). – Le gouvernement a pris ses responsabilités. Le parlement doit prendre les siennes. Notre estimable président l'a bien dit. Nous devons examiner ce dossier à la lumière du principe de subsidiarité. Vous aurez aussi à soutenir ce principe au Comité des régions.

M. le président. – Nous n'avons pas encore remporté de victoire au Comité des régions. Les avis y sont pour le moins partagés.

1.8 Question de Mme Veronica Cremasco à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « États généreux de la musique : quel suivi et quels enseignements ? »

Mme Veronica Cremasco (ECOLO). – La Fédération des auteurs, compositeurs et interprètes réunis est une fédération participative représentant les artistes musiciens de la Fédération Wallonie-Bruxelles tous styles confondus. Elle compte à ce jour plus de quatre cents adhérents.

La Fédération des auteurs, compositeurs et interprètes réunis a lancé le projet original des États généreux de la musique qui se sont tenus le 20 juin à Bruxelles. Lors de cette grande rencontre-débat, les professionnels de la musique ont réfléchi au fonctionnement et à l'avenir de leur profession. Parmi les questions soulevées, deux concernaient directement la Fédération Wallonie-Bruxelles : la présence de nos musiciens dans les salles ou festivals et sur les antennes de la RTBF. Les artistes déploraient leur faible diffusion sur la RTBF, en particulier aux heures de grande écoute, ce qui est préjudiciable pour la diversité culturelle.

Les artistes plaident pour l'augmentation des quotas de diffusion d'œuvres autochtones à l'instar des pays voisins. En France, ils doivent atteindre 40 % des œuvres diffusées et en Flandre 25 %. En Fédération Wallonie-Bruxelles, la base décrétole impose 4,5 % mais elle atteint dans les faits 10 %. La question des quotas est délicate et complexe.

Madame la ministre, quelle est votre position ? Comment assurer une plus grande variété des œuvres diffusées et une meilleure mise en valeur de nos artistes, mission primordiale de la première entreprise culturelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

L'accès aux scènes, dans les lieux et les festivals subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles pose question. Existe-t-il des statistiques sur la représentation de nos artistes ? Comment respecter la liberté de programmation, défendue par les programmeurs, tout en garantissant l'accès aux scènes des artistes locaux ? Quels enseignements et quelles suites pouvons-nous donner aux États généraux de la musique ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Je tiens tout d'abord à rappeler que, dès l'entame de cette législature, j'ai lancé une large consultation des milieux professionnels de la musique, toutes esthétiques confondues. Ces rencontres avaient pour objectif de répondre au mieux à leurs attentes. Des groupes de réflexion ont ensuite vu le jour, principalement dans les domaines du jazz, de la chanson d'expression française, des musiques classiques et contemporaines.

Dans cet esprit d'ouverture et d'écoute, mes collaborateurs ont également reçu à plusieurs reprises les membres fondateurs de la nouvelle Fédération des auteurs, compositeurs et interprètes réunis et ont participé aux États généraux de la musique organisés à la Tricoterie le 20 juin.

En 2012, mon département a soutenu cinquante-sept festivals de musique non classique, dont la majorité bénéficie d'une convention ou d'un contrat-programme. Toutes ces manifestations ont préalablement reçu un avis favorable du Conseil des musiques non classiques pour l'octroi d'une subvention. Les critères pris en compte consistent notamment à mettre à l'affiche des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles et à programmer au moins un tiers de ces artistes avec un minimum de trois groupes. Les horaires de passage sont aussi pris en considération.

Les salles de concerts sont soumises à des règles similaires. Par exemple, les conventions

conclues avec les membres du réseau de salles Club Plasma fixent explicitement un nombre minimum de cinquante artistes, dont dix-sept au moins doivent résider en Fédération Wallonie-Bruxelles, dans la programmation annuelle de chaque espace.

Autre exemple, le Botanique, centre culturel de la Communauté française et diffuseur majeur des musiques actuelles à Bruxelles, doit, selon les termes de son contrat-programme, organiser chaque année cent cinquante prestations scéniques et programmer cinquante artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il en va de même pour son festival annuel, Les Nuits Botanique, qui doit programmer cinquante artistes dont au moins quinze issus de Wallonie et de Bruxelles.

Selon la RTBF, les quotas de diffusion d'œuvres émanant de compositeurs, artistes-interprètes et producteurs domiciliés en Fédération Wallonie-Bruxelles fixés dans son contrat de gestion 2007-2012 ont été respectés et même dépassés. Les chiffres pour chacune des chaînes de la RTBF sont consultables de manière tout à fait transparente sur le site du CSA, tout comme ceux des opérateurs privés.

Il convient également de rappeler qu'au-delà des prescriptions du contrat de gestion de la RTBF et de celles du décret sur les services de médias audiovisuels, il ne m'appartient pas, en tant que ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, de contraindre les différents opérateurs à élever leurs quotas de diffusion d'artistes émergeant de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Enfin, il me semble prématuré d'émettre un jugement sur les États généraux de la musique organisés par la Fédération des auteurs, compositeurs et interprètes réunis. Si cette nouvelle association semble mener une réflexion constructive sur l'évolution et le développement des métiers de la musique, il me semble utile de lui laisser le temps de se structurer et de mesurer les enjeux de ce secteur.

Mme Veronica Cremasco (ECOLO). – Si les quotas sont respectés voire dépassés, c'est aussi parce qu'ils sont extrêmement faibles : 4,5 % contre 40 % en France ! Même si aucun quota n'était imposé, ce pourcentage serait sans doute dépassé *de facto*.

Madame la ministre, vous avez cité les pourcentages de programmation, notamment pour les artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La Fédération des auteurs, compositeurs et interprètes réunis souligne toutefois un manque de diversité. J'aurais dès lors aimé que l'on affine l'approche. On peut en effet consacrer 30 % du temps

d'antenne aux artistes de la Fédération Wallonie Bruxelles et diffuser toujours les mêmes. Comme moi-même je suis fan de certains groupes largement diffusés, je ne veux pas cracher dans la soupe. Cependant il y aurait lieu de faire également de la place à d'autres artistes de manière à assurer une diversité. Et ce n'est pas le cas aujourd'hui, même avec des quotas. Le constat de la Fédération des auteurs, compositeurs et interprètes réunis sur la diversité mériterait d'être examiné.

Vous avez aussi indiqué qu'un tiers des artistes programmés dans l'ensemble des festivals subventionnés en Fédération Wallonie-Bruxelles...

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Tous les festivals ne bénéficient pas d'une convention. Nous n'avons pas les mêmes exigences vis-à-vis de Couleur Café ou les Francolies, par exemple, qu'avec ceux qui reçoivent une faible et unique subvention.

Mme Veronica Cremasco (ECOLO). – D'aucuns estiment qu'ils ne trouvent pas leur place, y compris dans les festivals que vous citez, et qu'il pourrait y avoir plus de diversité.

1.9 Question de Mme Savine Moucheron à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Stratégie de promotion des musées en Fédération Wallonie-Bruxelles »

Mme Savine Moucheron (cdH). – Le Prix des musées a été créé voici huit ans déjà. Cet événement, important pour le secteur, récompense un musée par région et attribue deux prix complémentaires : le prix du public et le prix des enfants. Afin de donner un maximum de visibilité à l'événement et d'inciter le plus grand nombre à participer à ces deux prix, l'asbl « Arts et Publics », à l'origine de l'initiative, peut compter sur le concours de nombreux partenaires, parmi lesquels les conseils fédérant le secteur muséal et certaines institutions muséales subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont le Musée royal de Mariemont.

Si les communautés ne sont pas des partenaires officiels, il nous semble qu'il est de leur intérêt de promouvoir l'événement et d'en profiter pour mettre en avant certains outils de communication comme le répertoire des 516 musées de la Fédération Wallonie-Bruxelles, réalisé par le Service du patrimoine culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pouvez-vous, madame la ministre, nous expliquer quelle est la stratégie globale de communication de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour promouvoir ses musées ? Dans ce cadre, pouvez-vous nous préciser les actions habituellement promues, pour quels montants et sur quels articles budgétaires ?

Pourquoi le site « www.culture.be » ne fait-il pas référence à l'organisation du Prix des musées et ne mentionne-t-il pas, à tout le moins, les prix décernés, surtout ceux-ci concernant l'un des 62 musées ou institutions muséales reconnus et subventionnés par notre Fédération ?

Comment assurez-vous en 2013 la promotion de la nouvelle mesure relative à la gratuité des musées le premier dimanche du mois ? Estimez-vous que les moyens budgétaires mis à la disposition de l'asbl « Arts et Publics » sont suffisants pour créer des outils de communication performants et susceptibles de faire connaître cette mesure auprès du plus grand nombre ? Plus particulièrement, des collaborations ne devraient-elles pas être favorisées avec certaines émissions produites par la RTBF ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Je tiens à rappeler que les institutions qui s'inscrivent dans le décret de 2002 ont pour mission de proposer des projets pédagogiques attractifs, facilitant la compréhension et attisant la curiosité des publics, afin de faire de la visite au musée une expérience toujours plus enrichissante. Grâce au refinancement du secteur, en cours depuis 2008, et aux progrès des technologies de l'information et de la communication, l'expérience muséale devient de plus en plus ludique et interactive.

Le refinancement s'accompagne effectivement d'une politique de promotion de la richesse des collections et de la diversité de nos musées, concrétisée en 2009, en 2010 et en 2011 par l'opération « Le Printemps des musées ». En 2011, à l'occasion des dix ans de cette manifestation, j'ai souhaité que l'événement prenne plus d'ampleur. En doublant son budget, une campagne de communication grand public a pu être organisée. Son coût s'est élevé à 100 000 euros, imputés sur l'AB 12.20.11 de la DO 24.

Le bilan fut considéré comme très positif pour les musées et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cependant, les chiffres indiquaient une fréquentation importante des musées ce week-end-là mais sans réelle hausse par rapport aux éditions précédentes. En 2012, j'ai donc décidé de lancer une autre opération de visibilité, pour toucher de nou-